



A défaut de paiement, ACTISOURCE se réserve la possibilité de considérer votre réservation comme annulée et d'appliquer l'indemnité forfaitaire d'annulation prévue. Vous serez alors redevable des frais d'annulation de votre dossier tels que décrits à l'article 16.1.

### 9.7. Sécurité des transactions bancaires

Lorsque VOUS choisissez votre moyen de paiement, vous êtes redirigé vers une plateforme de paiement sécurisé afin de procéder à la transaction. La confirmation de votre commande n'a lieu qu'après vérification du mode de paiement et réception de l'autorisation de débit du moyen de paiement utilisé. Vous garantisiez à ACTISOURCE que vous détenez toutes les autorisations requises pour utiliser le moyen de paiement choisi. En communiquant votre numéro de carte de crédit, vous autorisez l'établissement bancaire du site internet à débiter le montant demandé. ACTISOURCE a conclu une convention de service avec PAYBOX concernant le commerce électronique, convention appelée « le service PLUS ». Le service PAYBOX gère la sécurité des échanges et s'assure de la protection des secrets (clés de déchiffrement) et de leur gestion. ACTISOURCE ne conserve aucune information sur les cartes de crédit, ces informations étant transmises à une plateforme de paiement sécurisé en ligne utilisant un connexion sécurisée (cryptée à 128 bits SSL). En ce qui concerne les virements bancaires, vous devez effectuer celui-ci depuis votre compte bancaire sur le compte bancaire de ACTISOURCE en utilisant le relevé d'identité bancaire (RIB) qui vous est transmis par ACTISOURCE suite à votre choix du mode de paiement.

### Article 10 : Obligations

#### 10.1. Obligations du client

Afin de permettre à ACTISOURCE d'accomplir ses obligations relatives au contrat dans les meilleures conditions, vous vous engagez à : Verser le prix de l'acompte et de la commande ; Respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur ; Avertir ACTISOURCE de tout renseignement dont vous pourriez avoir connaissance et qui pourrait avoir un impact sur l'exécution des présentes CGV.

#### 10.2. Obligations de ACTISOURCE

ACTISOURCE s'engage, dans le cadre défini par les présentes CGV, à mettre en œuvre tous les moyens pour s'assurer de l'effectivité de votre réservation auprès de l'hébergeur et/ou des partenaires.

### Article 11 : Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 121-20-4 2° du Code de la consommation, il est précisé que vous ne pouvez exercer votre droit de rétractation pour les contrats de prestations de services et d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date et selon une périodicité déterminée.

En application de cet article, vous ne bénéficiez pas du droit de rétractation visé à l'article L.121-20 du Code de la consommation pour les services d'hébergement et le cas échéant les prestations entrant dans le champ d'application de l'article L. 121-20-4 2° précité.

### Article 12 : Dépôt de garantie, taxe et charges de séjour

Le prestataire peut exiger sur place le versement d'un dépôt de garantie. Le dépôt de garantie est destiné à garantir la restitution des lieux en bon état à l'issue du séjour. A ce titre, le prestataire pourra opérer des retenues sur votre dépôt de garantie afin d'effectuer les opérations nécessaires à la remise en état du logement (réparations vous incombant et non effectuées, dégradations que vous avez commises, etc.). Vous êtes responsable de la restitution des logements et des biens meubles mis à votre disposition en bon état à l'issue de l'hébergement. Le dépôt de garantie est collecté auprès de vous au profit de l'hébergeur et/ou des partenaires, en dehors de toute intervention et responsabilité de ACTISOURCE. Une taxe de séjour peut être demandée sur place. Elle est établie par arrêté municipal, et collectée sur place par le prestataire auprès de vous, en dehors de toute intervention et responsabilité de ACTISOURCE.

### Article 13 : Assurances

Vous êtes informé qu'aucune assurance n'est comprise par défaut sur l'offre ACTISOURCE de notre site Internet.

### Article 14 : Responsabilité de ACTISOURCE

#### 14.1. Dispositions générales

Il est rappelé que l'hébergement et les prestations sont fournis par les hébergeurs et/ou les partenaires, pour votre usage strictement privé. En aucun cas ACTISOURCE ne pourra engager sa responsabilité dans les cas suivants : Un cas de force majeure, Du fait d'un tiers étranger à la fourniture du service d'hébergement et/ou des prestations, ou de votre mauvaise exécution du contrat. La responsabilité de ACTISOURCE ne pourra pas être retenue en cas de dommages indirects. Vous êtes informé qu'en cas d'achat sur place de prestations autres que celles visées dans la réservation, la responsabilité de ACTISOURCE ne pourra être engagée. ACTISOURCE décline toute responsabilité quant à l'exactitude des informations affichées sur le site internet relatives aux prix et descriptions de ces prestations. En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité de ACTISOURCE serait recherchée, le montant de la réparation du préjudice que vous aurez subi se fera dans la limite des dédommagements prévus par les conventions internationales.

#### 14.2. Au titre de l'Hébergement

La responsabilité de ACTISOURCE ne pourra être recherchée, au titre de l'hébergement. A ce titre, il est rappelé que le contrat relatif à l'hébergement est conclu entre le l'hébergeur et vous. ACTISOURCE est donc tiers à ce contrat. ACTISOURCE attire votre attention sur le fait que le contrat le liant à l'hébergeur est susceptible de contenir des clauses limitatives de responsabilité. Il est expressément convenu entre les parties que ACTISOURCE, en sa qualité d'agent de l'hébergeur, ne peut voir sa responsabilité engagée en raison des agissements de l'hébergeur et/ou de ses représentants ou employés.

#### 14.3. Au titre des prestations

La responsabilité de ACTISOURCE ne pourra être recherchée, au titre des prestations des lors que le contrat est conclu directement entre le(s) partenaire(s) et vous. ACTISOURCE est donc tiers à ce contrat. ACTISOURCE attire votre attention sur le fait que le contrat le liant au(x) partenaire(s) est susceptible de contenir des clauses limitatives de responsabilité. Il est expressément convenu entre les parties que ACTISOURCE, en sa qualité d'agent, ne peut voir sa responsabilité engagée en raison des agissements du(des) partenaire(s) et/ou de ses représentants ou employés.

### Article 15 : Force majeure

ACTISOURCE se réserve la faculté de suspendre, retarder ou modifier ou annuler l'exécution de la commande ou de la réservation en cas de survenance d'événements ou de circonstances de force majeure ou de cas fortuits ou d'événements ou de circonstances contractuellement assimilés aux cas de force majeure ou de cas fortuits quand bien même ils ne répondraient pas à la définition juridique telle que : incendie, arrêt de travail indépendant et extérieur à la volonté de l'entreprise ou d'un quelconque de ses fournisseurs ou sous-traitants, inondation, épidémie, guerre, réquisition, grève, ouragan, tornade, tremblement de terre, révolution, vol de tout ou partie du matériel, interruption ou retard dans les transports, avarie de transport, manque de matières premières, accident d'outillages, manque de combustible ou de toute autre source d'énergie, ainsi qu'en cas de survenance de toute circonstance ou événement extérieur à la volonté de ACTISOURCE intervenant postérieurement à la conclusion du contrat et en empêchant l'exécution dans des conditions normales. Si un événement de force majeure a lieu avant votre départ, ACTISOURCE vous informera le plus rapidement possible de la situation. Dans cette hypothèse, vous aurez alors le choix de : Conserver votre réservation et assumer le risque relatif à la survenance de l'événement de force majeure. Dans cette hypothèse, vous ne recevrez aucun remboursement des sommes qu'il aura versé à ACTISOURCE. Ou annuler votre réservation et recevoir le remboursement des sommes versées desquelles seront déduits les frais de dossier de votre demande par ACTISOURCE. Si un événement de force majeure survient lors de la commande ou de la réservation, aucun remboursement des sommes versées ne sera effectué à votre profit. A ce titre, ACTISOURCE vous recommande de souscrire une police d'assurance couvrant les pertes liées à la survenance de ce type d'événement.

### Article 16 : Annulation

#### 16.1. Annulation à l'initiative du CLIENT

Dans l'hypothèse où vous souhaitez annuler votre commande ou réservation pour l'hébergement, vous devez envoyer, dans les plus brefs délais, une demande d'annulation obligatoirement par courriel avec demande d'avis de réception à l'adresse de courrier électronique : [reservations@actisource.fr](mailto:reservations@actisource.fr).

Les frais d'annulation suivants s'appliquent :

Nombre de jours entre la réception de la demande d'annulation et la date de départ prévue	Frais d'annulation sur l'HEBERGEMENT et les PRESTATIONS hors frais de dossier	Frais de dossier
45 et plus	15%	100%
44 à 31	30%	100%
30 à 15	75%	100%
14 ou moins	100%	100%

ACTISOURCE remboursera l'intégralité des sommes dues (moins les frais bancaires) dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la demande d'annulation. En aucun cas, les sommes correspondantes ne pourront être reportées sur un autre séjour. Toute demande d'annulation sera définitive. Tout séjour que vous commencez est considéré comme consommé et ne donnera lieu à aucun remboursement ni avoir. Au cas où vous ne vous présentez pas sur le lieu de séjour, ACTISOURCE retiendra l'intégralité du montant total de votre séjour, y compris les prestations. En cas de non retrait de l'hébergement ou d'une prestation ou de leur restitution avant l'échéance vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement. En cas d'annulation de prestations, le calcul sera effectué selon le barème de frais d'annulation de dossier ci-dessus. En cas de modification de prestations (ajout ou montée en gamme) majorant le montant du dossier, le montant des garanties éventuellement souscrites sera majoré proportionnellement.

#### 16.2. Annulation à l'initiative de l'hébergeur et/ou partenaire

Dans l'hypothèse où l'hébergeur et/ou le partenaire annule votre réservation en raison d'un événement de force majeure ou de l'indisponibilité inattendue d'un logement ou d'une prestation, ACTISOURCE s'engage à vous contacter promptement par téléphone ou par courriel. Dans cette éventualité, ACTISOURCE vous remboursera l'intégralité des sommes versées dans le délai de trente (30) jours à compter de la notification de la décision de l'hébergeur et/ou le partenaire d'annuler la réservation.

#### 16.3. Annulation à l'initiative de ACTISOURCE

ACTISOURCE se réserve la possibilité d'annuler, sans délai, toute réservation en cas de : Retard de paiement. Il est expressément convenu entre les parties qu'une telle annulation n'affecte pas la prérogative de ACTISOURCE de réclamer des intérêts calculés selon les modalités prévues en article 16.1 ou ; Inexécution du contrat vous liant aux partenaires et qui ne serait pas régularisée dans le délai de quinze (15) jours à compter de la notification écrite de votre manquement. Dans l'hypothèse où la réservation serait annulée conformément aux stipulations énoncées ci-dessus à l'article 16.3, il est expressément convenu entre les parties que les frais d'annulation prévus à l'article 16.1 s'appliquent.

### Article 17 : Informations

En cas de questions et/ou réclamations, ACTISOURCE est à votre écoute par téléphone au 01 53 32 82 00 ou par courriel à : [reservations@actisource.fr](mailto:reservations@actisource.fr). Si vous souhaitez contacter ACTISOURCE par courrier, vous pouvez le faire en adressant par courrier prépayé à l'adresse suivante : ACTISOURCE - 62 rue blanche - 75009 PARIS - FRANCE.

ACTISOURCE vous confirmera la réception du courrier en communiquant avec vous par écrit.

ACTISOURCE se réserve la possibilité de vous contacter par courriel ou courrier affranchi à l'adresse que vous indiquez dans vos correspondances.

### Article 18 : Réclamation

Dans l'éventualité d'un litige relatif à l'hébergement, ACTISOURCE vous recommande de prendre rapidement contact avec l'hébergeur pendant le séjour afin de trouver une solution au litige.

Les parties conviennent expressément que ACTISOURCE est tiers au contrat vous liant à l'hébergeur. Il vous est donc recommandé, en cas de survenance d'un tel litige, d'informer rapidement et directement l'hébergeur compétent afin d'obtenir une résolution rapide du litige.

Dans l'éventualité d'un litige relatif au(x) prestation(s), ACTISOURCE vous recommande de prendre rapidement contact avec le(s) partenaire(s). A ce titre, les parties conviennent expressément que ACTISOURCE est tiers au contrat vous liant au(x) partenaire(s). ACTISOURCE vous recommande, en cas de survenance d'un tel litige, d'informer rapidement et directement le(s) partenaire(s) compétent(s) afin d'obtenir une résolution rapide du litige.

Il est rappelé que ACTISOURCE intervient uniquement en qualité d'agent. A ce titre, la responsabilité de l'hébergement ou des prestations souscrites sur le site internet. Néanmoins, ACTISOURCE vous apportera toute son aide afin d'identifier et/ou de contacter l'hébergeur et/ou le(s) partenaire(s) compétent(s). Dans cette hypothèse,

veuillez contacter ACTISOURCE par téléphone au +33 1 53 32 82 00 ou par courriel à : [reservations@actisource.fr](mailto:reservations@actisource.fr).

### Article 19 : Données à caractère personnel

Le respect de votre vie privée et de vos données à caractère personnel est une priorité pour ACTISOURCE qui s'engage à respecter la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite loi « informatique et libertés ».

ACTISOURCE est l'éditeur du site internet et le responsable du traitement des données à caractère personnel collectées et/ou traitées via le site internet.

ACTISOURCE utilisera vos informations personnelles que vous aurez bien voulu lui transmettre afin :

- D'assurer la bonne exécution des contrats conclus entre vous et l'hébergeur et/ou le(s) partenaire(s) aux fins de la fourniture de l'hébergement et/ou de prestations ;
- De traiter les paiements et factures relatifs à l'hébergement et/ou de la prestation(s) ;
- De vous informer sur les produits ou services analogues fournis par ACTISOURCE, bien évidemment, vous pouvez, à tout moment, demander à ACTISOURCE, de ne plus recevoir ces informations.

Vos données à caractère personnel sont transférées à des tiers pouvant être situés en dehors de l'Union européenne mais dans un pays bénéficiant de la protection adéquate :  
• Pour la bonne exécution du service d'hébergement et de la prestation(s) ;  
• Pour permettre l'accès aux sous-traitants de ACTISOURCE en charges de l'hébergement et de la maintenance du site internet.

Il vous est rappelé que vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, conformément aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004.

Ces droits peuvent être exercés, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par simple demande par courrier électronique à l'adresse [reservations@actisource.fr](mailto:reservations@actisource.fr) ou par courrier papier à l'adresse : « ACTISOURCE, 62 rue blanche, 75009 PARIS, FRANCE » en justification de son identité et d'un motif légitime s'il est exigé par la loi.

En cas de communication d'une copie de votre pièce d'identité, celle-ci est conservée (1) en cas de collecte aux fins de vérification de votre identité lorsque vous souhaitez exercer votre droit d'accès et de rectification et trois (3) ans, en cas de collecte aux fins de vérification de votre identité lorsque vous souhaitez exercer votre droit d'opposition. Il en va de même de toute autre donnée collectée à l'occasion de l'exercice de votre droit d'opposition.

### Article 20 : Preuve

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste que vous rapporteriez à ACTISOURCE, les données conservées dans le système d'information du site internet ont force probante quant aux commandes et réservations effectuées. Les données sur support informatique ou électronique conservées par ACTISOURCE constituent des preuves. Elles peuvent être produites comme moyens de preuve par ACTISOURCE dans toute procédure éventuelle vous concernant. Elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

### Article 21 : Propriété intellectuelle

Les marques, logos, slogans présents sur le site internet ACTISOURCE et de ses partenaires ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse, sous peine de poursuites judiciaires. Vous vous interdisez à ce titre d'utiliser les éléments susvisés notamment dans tout support commercial ou publicitaire destiné au public sans l'accord préalable et écrit de ACTISOURCE. A ce titre, la mise en place de tout lien hypertexte visant le site internet est soumise à autorisation écrite préalable de compagnie des loueurs de ski.

Toute représentation totale ou partielle du site internet et de son contenu, par quel que procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse de ACTISOURCE est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants et les articles L. 713-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

En outre, ACTISOURCE interdié expressément :

- L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- La réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

### Article 22 : Modification des CGV

#### 22.1. Modification des CGV avant la commande

Les présentes CGV pourront être modifiées à tout moment par ACTISOURCE. Seules les CGV publiées le jour de la COMMANDE sont applicables à celle-ci. Elles sont portées à votre connaissance et acceptées par VOUS lors de la COMMANDE.

#### 22.2. Modification des CGV après la commande

ACTISOURCE se réserve le droit de modifier les présentes CGV afin de vous indiquer :  
• Les changements relatifs au moyen de paiement ;  
• Les évolutions législatives et réglementaires applicables. Dans cette hypothèse, vous serez informés des modifications des présentes CGV et vous disposerez d'un délai d'un mois pour annuler votre commande ou réservation dans les conditions prévues aux dispositions de l'article 16.1. Nous vous garantissons autant que possible votre commande ou réservation. Toutefois, dans des circonstances particulières et limitées, l'hébergeur ou le(s) partenaire(s) peuvent apporter des modifications à leurs services d'hébergement et leur(s) prestations.

Dans cette hypothèse, ACTISOURCE vous offre la possibilité de :

- Modifier votre commande ou réservation ;
- Annuler votre commande ou réservation et obtenir le remboursement des sommes versées.

A défaut de réponse de votre part dans un bref délai, des frais de dossier peuvent vous être facturés.

### Article 23 : Dispositions générales

ACTISOURCE se réserve le droit de céder et/ou transférer tout ou partie de ses obligations au titre des présentes CGV à tout partenaire, société, groupement, après nous en avoir avisé par écrit.

Le contrat est conclu entre ACTISOURCE et vous. Tout tiers au contrat ne peut s'arroger de prérogatives au titre des présentes à l'encontre de l'une ou l'autre des parties.

Si l'une quelconque des stipulations des présentes venait à être nulle au regard d'une autorité législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation de sa part à ladite clause. Le contrat est régi par le droit français.

En cas de différend survenant entre les parties au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes, le Tribunal territorialement compétent pour en connaître sera celui du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

